

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2017

DÉCISION N° 2017 / 47 / GPMD / 5

**PROJET DE CREATION DE NOUVEAUX BASSINS PORTUAIRES « CAP 2020 »
PAR LE GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE (59)**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment l'article L121-8,
- vu le courrier du Président du Directoire du Grand Port Maritime de Dunkerque du 28 octobre 2016 et le dossier annexé,
- vu la décision n°2016/37/GPMD/1 du 7 décembre 2016 décidant de l'organisation d'un débat public,
- vu le dossier du maître d'ouvrage et sa synthèse transmis à la CNDP le 21 juillet 2017,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Le débat public se déroulera du 18 septembre 2017 au 22 décembre 2017.

Les modalités d'organisation du débat public sur le projet de création de nouveaux bassins portuaires "CAP 2020" par le Grand port Maritime de Dunkerque, proposées par le président de la CPDP, sont approuvées.

Le Président



Christian LEYRIT